

# La nouvelle liste des villes prioritaires

Le gouvernement dévoile aujourd'hui la carte des communes et quartiers prioritaires qui bénéficieront d'aides supplémentaires de l'Etat : 17 villes de la région et de l'Oise rentrent dans ce dispositif, 39 en sortent.

**1 300 POINTS SUR LA CARTE DE FRANCE.** Ce sont les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville, ces zones de pauvreté sur lesquelles le gouvernement veut concentrer ses aides financières. Une liste que la ministre de la Ville, Najat Vallaud-Belkacem, commentera abondamment aujourd'hui lors des Journées nationales d'échanges de la rénovation urbaine, à Paris. L'objectif de la réforme votée en février était de raser la forêt de dispositifs existants aux noms barbares (ZUS, Cucs, ZFU...) et d'y substituer des « contrats de villes » uniques, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. A l'échelle nationale, 700 communes sont concernées, dont 147 en Ile-de-France et 12 dans l'Oise.

■ **Une liste resserrée.** « Donner plus à ceux qui ont beaucoup moins », le slogan de cette nouvelle « géographie prioritaire » supposait de raccourcir la liste des bénéficiaires. Il y aura donc 1 300 contrats de ville au lieu des 2 492 contrats urbains de cohésion sociale (Cucs). Sont ciblés des quartiers identifiés par l'Insee comme des « concentrations urbaines de pauvreté ». En d'autres termes, des endroits où plus de la moitié des habitants vivent avec de bas revenus (moins de 60 % du salaire médian français).



Romainville (Seine-Saint-Denis) fait partie des 147 communes d'Ile-de-France concernées par le dispositif. L'Oise en compte 12. (LP/M.-P.B.)

200 d'entre eux pourront en outre bénéficier des crédits d'un nouveau programme de rénovation urbaine. La liste sera arrêtée à l'automne.

■ **Ce qu'il y aura dans les « contrats de ville ».** Les élus et

les pouvoirs publics vont définir des mesures pour améliorer le cadre de vie, l'emploi et le développement économique, la cohésion sociale. Le dispositif prévoit la création de 15 000 emplois d'avenir, des ren-

forts dans les agences Pôle emploi, la création de classes de toute petite section en maternelle... La nouveauté : la « clause du territoire le plus favorisé », qui impose de hisser le quartier prioritaire au même niveau que la zone la plus aisée de l'agglomération.

■ **Qui sont les gagnants ?** Cent communes françaises vont bénéficier pour la première fois de la politique de la ville, dont 18 en Ile-de-France et dans l'Oise. En Seine-Saint-Denis, où trois villes sur quatre étaient déjà éligibles, la liste s'est allongée avec Le Bourget. « C'est la réparation d'une injustice. Nous ne disposons pas des mêmes moyens que d'autres », estime son maire, le sénateur UDI Vincent Capo-Canelas, qui compte sur cette manne pour « amplifier des actions pour l'accès au sport et à la culture ».

■ **Et les perdants ?** Dans les Hauts-de-Seine, sept communes disparaissent des radars de la politique de la ville. « Certaines n'auraient jamais dû y entrer, comme Boulogne-Billancourt », note-t-on dans l'entourage de la ministre. Dans les Yvelines, c'est la douche froide pour la sénatrice-maire UMP d'Aubergenville, Sophie Primas : « C'est un scandale. Cet argent nous sert à œuvrer dans les quartiers qui

ont de vrais besoins... Ces habitants vont sans doute voir leurs impôts augmenter. Cela va aussi toucher la carte scolaire car, lorsqu'un quartier est classé en Politique de la ville, nous avons droit à un meilleur taux d'encadrement. Nous risquons d'avoir des classes surchargées. »

■ **Quel sera le montant des aides ?** C'est encore la grande inconnue. Les élus doivent au préalable élaborer leur « contrat de ville », en lien avec les préfets et les acteurs publics. On sait que les villes bénéficiaires jusqu'alors de sommes extrêmement variables. La ville de Boussy-Saint-Antoine (Essonne) perdra, en quittant le dispositif, entre 15 000 et 20 000 € annuels. « Le gouvernement a décidé de concentrer les moyens sur les territoires les plus fragiles. Pour ma commune, c'était plus du saupoudrage qu'un véritable effet levier », note Romain Colas, maire (PS). L'échelle n'est pas la même à Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), où le CUCS représente 600 000 € (auxquels s'ajoutent 90 000 € du CUCS intercommunal), une somme essentiellement dédiée à soutenir les centres sociaux et la vie associative. Le maire PS Olivier Klein espère obtenir « un peu plus ».

GWENAELE BOURDON AVEC  
MAXIME FIESCHI ET LAURENT DEGRADI

## LES GAGNANTS ET LES PERDANTS

■ Commune toujours dans le dispositif

■ Nouvelle commune concernée

■ Commune retirée du dispositif

### SEINE-SAINT-DENIS

Clichy-sous-Bois	■
Montfermeil	■
Drancy	■
Dugny	■
Le Bourget	■
Noisy-le-Sec	■
Montreuil	■
Bondy	■
Romainville	■
Pantin	■
Bagnolet	■
Bobigny	■
Le Pré-Saint-Gervais	■
Saint-Denis	■
Saint-Ouen	■
L'Île-Saint-Denis	■
Villetaneuse	■
Epinay-sur-Seine	■
Aubervilliers	■
Stains	■
La Courneuve	■
Pierrefitte-sur-Seine	■
Villepinte	■
Sevran	■
Tremblay-en-France	■
Le Blanc-Mesnil	■
Rosny-sous-Bois	■
Gagny	■
Neuilly-sur-Marne	■
Noisy-le-Grand	■
Villemomble	■
Aulnay-sous-Bois	■

### ESSONNE

Corbeil-Essonnes	■
Les Ulis	■
Fleury-Mérogis	■
Brétigny-sur-Orge	■
Sainte-Geneviève-des-Bois	■
Saint-Michel-sur-Orge	■
Brunoy	■
Quincy-sous-Sénart	■
Epinay-sous-Sénart	■
Massy	■
Longjumeau	■

Evry	■
Courcouronnes	■
Ris-Orangis	■
Vitry-Châtillon	■
Grigny	■
Athis-Mons	■
Savigny-sur-Orge	■
Vigneux-sur-Seine	■
Draveil	■
Montgeron	■
Arpajon	■
Egry	■
Etampes	■
Palaiseau	■
Morsang-sur-Orge	■
Boussy-Saint-Antoine	■
Crosne	■
Yerres	■
Juvisy-sur-Orge	■

### VAL-D'OISE

Argenteuil	■
Bezons	■
Vauréal	■
Cergy	■
Pontoise	■
Saint-Ouen-l'Aumône	■
Osny	■
Eragny	■
Montmagny	■
Soisy-sous-Montmorency	■
Sannois	■
Franconville	■
Taverny	■
Montigny-lès-Cormeilles	■
Herblay	■
Pierrelaye	■
Goussainville	■
Sarcelles	■
Gonesse	■
Garges-lès-Gonesse	■
Villiers-le-Bel	■
Ermont	■
Persan	■

Jouy-le-Moutier	■
Deuil-la-Barre	■
Saint-Gratien	■
Fosses	■
Arnouville	■
Eaubonne	■

### VAL-DE-MARNE

Boissy-Saint-Léger	■
Chennevières-sur-Marne	■
Créteil	■
Limeil-Brévannes	■
Alfortville	■
Ivry-sur-Seine	■
Vitry-sur-Seine	■
Choisy-le-Roi	■
Villejuif	■
Arcueil	■
L'Hay-les-Roses	■
Gentilly	■
Le Kremlin-Bicêtre	■
Villeneuve-Saint-Georges	■
Champigny-sur-Marne	■
Fontenay-sous-Bois	■
Valenton	■
Orly	■
Villiers-sur-Marne	■
Thiais	■
Saint-Maur-des-Fossés	■
Bonneuil-sur-Marne	■
Sucy-en-Brie	■
Cachan	■
Fresnes	■
Chevilley-Larue	■
Joinville-le-Pont	■
Maisons-Alfort	■
Villeneuve-le-Roi	■

### SEINE-ET-MARNE

Roissy-en-Brie	■
Chelles	■
Lagny-sur-Marne	■
Champs-sur-Marne	■

Torcy	■
Noisiel	■
Dammarié-les-Lys	■
Melun	■
Le Mée-sur-Seine	■
Meaux	■
Montataire-Fault-Yonne	■
Avon	■
La Ferté-sous-Jouarre	■
Provins	■
Ozoir-la-Ferrière	■
Coulommiers	■
Nemours	■
Villeparisis	■
Savigny-le-Temple	■
Moissy-Cramayel	■
Emerainville	■
Lognes	■
Combs-la-Ville	■
Lieusaint	■
Nandy	■
Vert-Saint-Denis	■

### YVELINES

Mantes-la-Ville	■
Mantes-la-Jolie	■
Guyancourt	■
Elaucourt	■
Trappes	■
La Verrière	■
Carrières-sous-Poissy	■
Vernouillet	■
Chanteloup-les-Vignes	■
Limay	■
Sartrouville	■
Carrières-sur-Seine	■
Plaisir	■
Maurepas	■
Poissy	■
Les Mureaux	■
Magny-les-Hameaux	■
Montigny-le-Bretonneux	■
Saint-Cyr-l'Ecole	■
Aubergenville	■

Achères	■
Ecqueville	■
Meulan-en-Yvelines	■

### HAUTS-DE-SEINE

Châtenay-Malabry	■
Antony	■
Nanterre	■
Bagneux	■
Clichy	■
Villeneuve-la-Garenne	■
Gennevilliers	■
Colombes	■
Asnières-sur-Seine	■
Bourg-la-Reine	■
Sceaux	■
Rueil-Malmaison	■
Suresnes	■
Boulogne-Billancourt	■
Clamart	■
Fontenay-aux-Roses	■

### OISE

Villers-Saint-Paul	■
Nogent-sur-Oise	■
Creil	■
Montataire	■
Compiègne	■
Beauvais	■
Pont-Sainte-Maxence	■
Méru	■
Clermont	■
Liancourt	■
Crépy-en-Valois	■
Noyon	■

### PARIS

	■
--	---

Source : ministère de la Ville. LP/Infographie.